

Schéma

de Cohérence

Territoriale (SCoT)

de l'Artois



SCOT
DE L'ARTOIS

Créateur d'AvenirS

→ **Synthèse**

Projet

d'**A**ménagement

Stratégique

Sommaire

00

Définition du SCoT et construction du PAS

01

Axe 1 : L'affirmation du caractère multipolaire du territoire basé sur l'articulation entre polarités et bassins de vie.

02

Axe 2 : Répondre aux défis du changement climatique tout en préservant la nature et la biodiversité.

03

Axe 3 : Garantir une qualité de vie harmonieuse, un bien-être et une proximité sur l'ensemble du territoire.

04

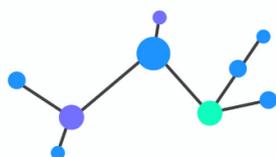
Axe 4 : Accélérer les dynamiques de la transition économique

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT de l'Artois se construit autour de quatre axes structurants :

- Affirmer le caractère multipolaire du territoire basé sur l'articulation entre polarités et bassins de vie
- Répondre aux défis du changement climatique tout en préservant la biodiversité
- Garantir une qualité de vie harmonieuse, un bien-être et une proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique

Ces axes sont organisés en 17 orientations et 68 objectifs, qui permettront ensuite de décliner le projet politique dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), autre document constituant le SCoT, et ainsi accompagner les transitions en cours dans le territoire.

4 DEFIS |



ARTICULER POLARITES
ET BASSINS DE VIE



ADAPTATION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



QUALITE DE VIE
ET PROXIMITE



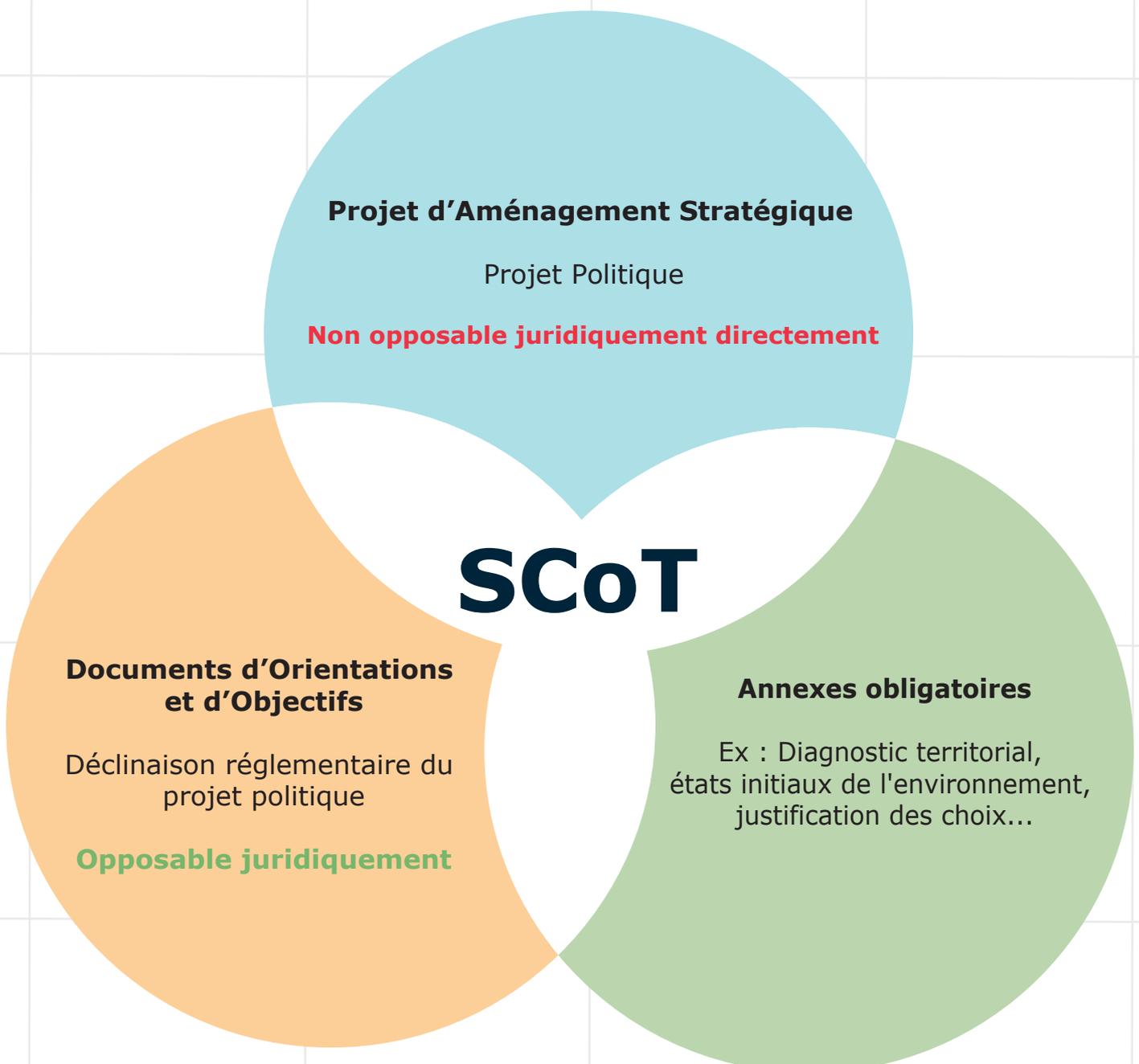
ACCÉLÉRER LES DYNAMIQUES
DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE



- **Qu'est ce qu'un SCoT ?**

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de conception et de mise en œuvre de la planification stratégique, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'une aire urbaine, et à horizon de 20 ans.

- **Documents qui composent le SCoT :**



- **Construction d'un PAS :**

Le PAS du SCoT de l'Artois a été élaboré en tenant compte :

**Documents cadres (SRADDET)
Réglementations
Contenu réglementaire
du SCoT**

**Projet d'Aménagement
et de Développement
Durable (PADD)
en vigueur qui s'applique
sur le territoire
depuis le 29 Février 2008**

PAS

**Projet de territoire
2022 - 2032**

**Travaux d'élus, nourris
des positionnements
des techniciens
et de la collaboration
des Personnes Publiques
Associées (PPA)**

Axe 1 :

L'affirmation du caractère multipolaire du territoire basé sur l'articulation entre polarités et bassins de vie



01

Axe 1 : L'affirmation du caractère multipolaire du territoire basé sur l'articulation entre polarités et bassins de vie

Le territoire du SCoT de l'Artois se caractérise par une organisation multipolaire et présente des particularités périurbaines et rurales importantes. Afin de garantir à tous un accès à des services de proximité et de réduire la dépendance à l'automobile, les élus ont choisi de renforcer le maillage du territoire et d'identifier des bassins de vie. L'armature territoriale s'appuie sur 7 polarités, classées en trois niveaux selon le bouquet de service et de services proposés et leur accessibilité dans une limite de 15 minutes à pied ou à vélo ou 30 minutes en transports. Ainsi, chaque bassin de vie se construit autour d'une polarité selon le modèle suivant :

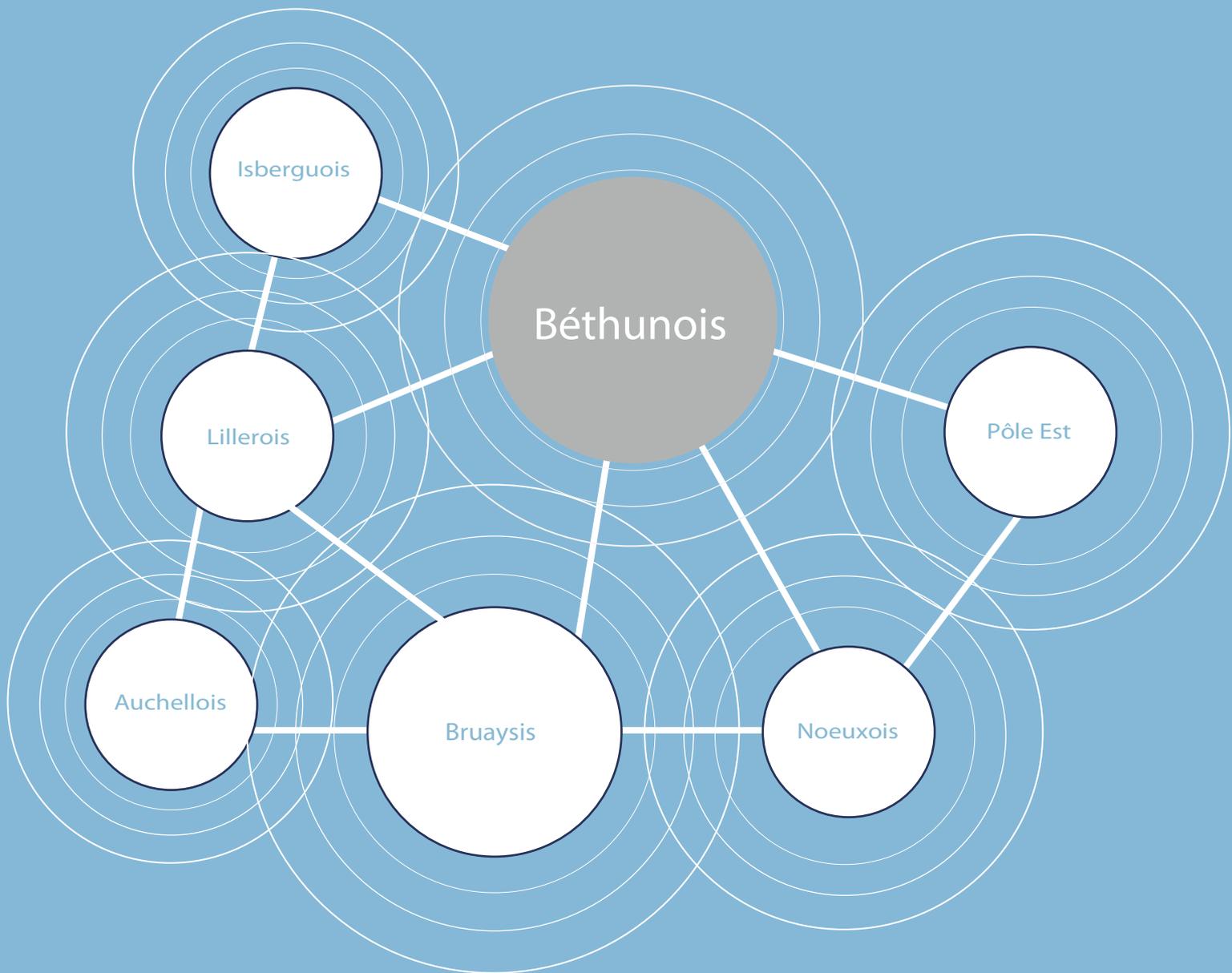
- **Le pôle urbain structurant :** commune qui joue un rôle de premier plan ;
- **Les pôles urbains intermédiaires :** communes qui constituent des relais locaux ;
- **Les communes durables :** communes à dominante naturelle et agricole.

La classification par niveau de services s'appuie sur 7 fonctions sociales :

- **apprendre,**
- **s'épanouir,**
- **se déplacer,**
- **habiter,**
- **travailler,**
- **s'approvisionner,**
- **être en forme.**

Tout en tenant compte de cela, l'offre de logements, de services, d'équipements devra être cohérente avec l'armature territoriale, tout en évoluant en fonction des besoins de la population actuelle et future au sein du tissu urbain. L'intensification de l'existant permet une consommation foncière moins importante et laisse davantage de place aux espaces verts et à la biodiversité.

Afin de répondre aux exigences de proximité et de réduction de la dépendance à la voiture, une meilleure desserte en transports en commun est souhaitée, bien que les contrastes en termes de densité de population ne permettent pas d'offrir le même niveau d'offre sur l'ensemble du territoire. Le renforcement de l'étoile ferroviaire lié au Service Express Régional Métropolitain (SERM) contribuera à cela en connectant le pôle urbain structurant aux autres pôles qu'il desservira. En complément, des réflexions sur les usages partagés de la voiture (autopartage et covoiturage) et sur le développement du vélo sont engagées.



1 Pôle Urbain structurant



Polarités qui rayonnent sur leur bassin de vie



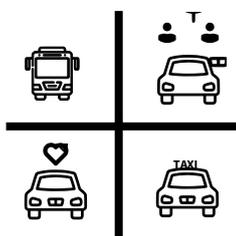
6 Pôles Urbains intermédiaires



Des connections renforcées entre les polarités



Logique du territoire de la demi-heure.



Proposer des offres de transports collectifs adaptés aux faibles densités des secteurs à desservir avec rabattement hiérarchique vers les polarités

Axe 2 :

**Répondre
aux défis du**

**changement
climatique**

tout

**en préservant
la nature et la
biodiversité**



Axe 2 : Répondre aux défis du changement climatique tout en préservant la nature et la biodiversité

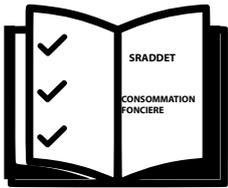
Afin de promouvoir un modèle d'aménagement basé sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser et le Zéro artificialisation nette, la priorité est mise sur la mutation du tissu urbain (1). Il s'agit de prioriser un développement urbain recherchant la densification, en s'appuyant par exemple sur le comblement des dents creuses, de permettre des démolitions ou des changements d'usage, tout en garantissant un travail qualitatif sur les espaces publics (2). La caractérisation des friches et la reconquête des logements et locaux vacants participent à cela. On peut alors parler évoquer l'idée de refaire la ville sur elle-même. En parallèle, les projets de renaturation sont à promouvoir afin d'accompagner la résilience des territoires face au changement climatique. Il s'agit par exemple de :

- Réduire l'artificialisation des sols ;
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains ;
- Sensibiliser les acteurs en faveur d'une gestion économe de la ressource en eau et de la surveillance de son état ;
- Protéger contre les risques d'inondation et contre les risques technologiques ;
- Réduire la consommation énergétique et développer la part des ENR.

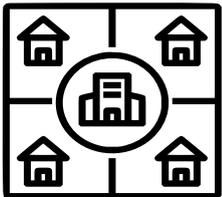
La préservation et le développement de la biodiversité s'accompagnent de dispositifs tels que :

La sanctuarisation des espaces à forts enjeux (3) ;
Le développement et la reconstitution des espaces nécessaires au bon fonctionnement écologique du territoire (trame verte et bleue) ;
La garantie d'une intégration et d'une qualité environnementale des nouveaux projets.

La résilience des territoires s'accompagne également de mesures de prise en compte des risques (naturels et technologiques) et une attention particulière portée sur la ressource en eau (4). Une meilleure gestion intégrée et durable des eaux pluviales, la réduction de l'artificialisation des sols pour une meilleure infiltration de l'eau et la garantie de l'approvisionnement en eau participent à cela. En parallèle, il est également nécessaire de réduire l'impact de la consommation d'énergie sur l'environnement (5). Ainsi, à horizon 2050, la consommation énergétique du territoire doit être réduite de 36% et la production d'énergie renouvelable doit atteindre au moins 25% de la production totale.



1/ Remplir l'objectif de consommation foncière répondant aux prescriptions du SRADET.



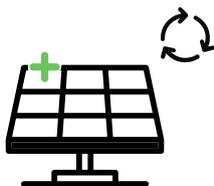
2/ Densification du tissu urbain.



3/ Sanctuariser les espaces naturels à forts enjeux identifiés et protéger les espaces naturels au sein de l'enveloppe urbaine.



4/ Encourager la gestion économe et durable de la ressource en eau.



5/ Développer l'ensemble des potentiels énergétiques disponibles localement et inciter à l'autoconsommation.

Axe 3 : Garantir
une qualité de
vie harmonieuse,
un bien-être et
une proximité sur
l'ensemble du
territoire



NE PRENDS PAS DE VOYAGEURS

TADAO

8003

8003

TADAO

TVECO

EY-004-WY

Axe 3 : Garantir une qualité de vie harmonieuse, un bien-être et une proximité sur l'ensemble du territoire

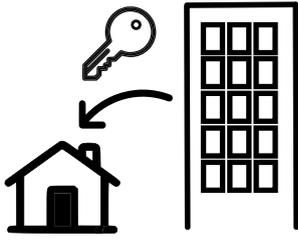
La sobriété foncière et la qualité environnementale des projets seront accompagnées par l'anticipation des besoins en équipements, transports collectifs et en logements de la population à venir. Une projection des évolutions socio-démographiques et sociétales est donc nécessaire. Une offre locative sociale de qualité (1) et équilibrée sur le territoire doit donc être proposée, ainsi que des logements adaptés aux questions de vieillissement et de handicap. Cela sera complété par un accompagnement de l'accession à la propriété, la promotion de la réhabilitation du bâti et de la rénovation énergétique (2). Ces dernières permettent de répondre à un certain nombre d'engagements :

- Encourager le renouvellement urbain ;
- Valoriser le patrimoine bâti ;
- Limiter les coûts environnementaux liés à la construction neuve ;
- Préserver les espaces naturels et agricoles environnants.

Le développement et l'encouragement des options de mobilité à destination de tous les habitants vise à réduire la dépendance automobile (3). Dans ce cadre, l'offre de services de covoiturage et l'investissement des collectivités dans les transports publics doivent être poursuivis. A l'échelle des bassins de vie, le déploiement d'outils tels que l'autopartage, le covoiturage et le transport collectif urbain permettrait de renforcer le panel de services proposés. L'enjeu est de concilier une offre rapide et une offre de proximité et de créer des conditions de rabattement pour faciliter l'accès aux gares.

De manière à améliorer leur accessibilité en transports en commun et en modes doux, à éviter la consommation foncière et à limiter leur impact environnemental, l'implantation de nouveaux équipements doit s'appuyer sur l'armature territoriale. L'offre de services médicaux, en particulier, doit être maintenue et développée. Les activités commerciales devront se développer de préférence dans les centralités du tissu urbain, dans des locaux vacants ou des friches (4). Les zones commerciales en déprise seront des opportunités foncières pour initier une transition vers la multifonctionnalité de ces espaces. Pour garantir la vitalité des centres-villes, les flux liés aux nouveaux formats de distribution seront à limiter.

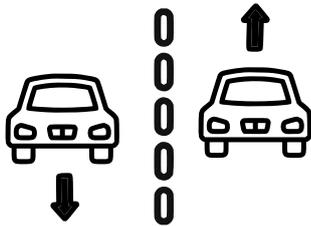
La connaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel est un facteur d'attractivité du territoire, d'identité et de bien-être. L'aménagement des entrées de ville et la valorisation des éléments constitutifs des labels UNESCO participent à cela (5).



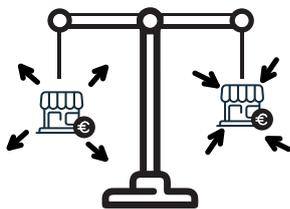
1/ Développer une offre locative sociale de qualité, équilibrée sur le territoire et encourager l'accès à la propriété.



2/ Encourager la réhabilitation du bâti et la rénovation thermique tout en veillant au respect du patrimoine.



3/ Optimiser le fonctionnement du réseau routier existant en régulant les flux et en soutenant le covoiturage afin de réduire l'utilisation individuelle de l'automobile.



4/ Rééquilibrer les activités commerciales entre les centralités (prioritaires) et les périphéries (à réguler).



5/ Veiller à la sauvegarde et la valorisation des éléments constitutifs du label UNESCO.

Axe 4 :
Accélérer les
dynamiques
de la transition
économique



04

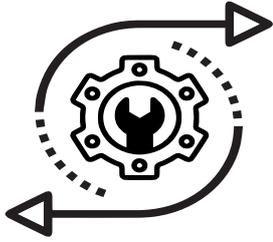
Axe 4 : Accélérer les dynamiques de la transition économique

Les dynamiques économiques du territoire du SCoT de l'Artois doivent s'inscrire dans une démarche durable, de manière à préserver la ressource en eau, les terres agricoles et à réduire la dépendance aux énergies fossiles. Il s'agit pour cela de renforcer les filières présentes sur le territoire, de les accompagner dans leur mutation, et d'être attractif aux yeux de filières durables et du domaine du numérique (1). En complément de ces activités, il est question d'œuvrer à la valorisation touristique, patrimoniale et culturelle du territoire.

La stratégie d'accueil des entreprises est alors en adéquation avec les besoins liés à l'activité économique et artisanale, et fait l'objet d'une répartition équilibrée des activités sur le territoire tout en respectant une gestion économe du foncier. Une transition vers une industrie locale plus durable est souhaitée afin d'innover en faveur de la décarbonation des procédés industriels, de la réduction de la consommation d'énergie et du réemploi des matériaux de construction(2).

La décarbonation des déplacements liés aux activités économiques doit également être enclenchée, grâce au transport fluvial et à l'économie de proximité notamment(3). Ainsi, le développement de nouvelles activités logistiques, hors besoins des industries du territoire, est interdit, et les zones d'activités devront être accessibles en transports en commun ou en modes actifs. Le canal Seine Nord Europe est par ailleurs un levier important pour tendre vers la décarbonation du transport de marchandises et développer des solutions logistiques de proximité en complément du fret ferroviaire. Le transport routier devra quant à lui faire l'objet de réflexions pour accompagner sa décarbonation.

Éléments structurants des paysages, des fonctions écologiques et de développement économique du territoire, les terres agricoles, et particulièrement les terres à haute valeur agronomique, sont à préserver (4). Le secteur de l'agroalimentaire constitue en effet une force et une activité importante sur le territoire, qu'il s'agit de conforter, les enjeux étant l'approvisionnement, la qualité et la proximité des denrées alimentaires. Il faut garantir la pérennité de ces activités sur le territoire (5) et promouvoir de nouvelles méthodes de production plus respectueuses de l'environnement en lien avec le développement de circuits courts et de structures de vente directe.



1/ Renforcer les filières clés et accompagner leurs mutations.



2/ Encourager de développement d'une industrie locale plus durable.



3/ Développer l'économie de proximité et exploiter les opportunités autour du fluvial.



4/ Préserver les espaces agricoles



5/ Lutter contre la baisse du nombre d'exploitation sur le territoire.





SCOT
DE L'ARTOIS

Créateur d'AvenirS



AULA
AGENCE d'URBANISME
DE L'ARTOIS



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

WWW.AULARTOIS.FR

